

CONDITIONS GÉNÉRALES DE DEVIS

Les conditions générales suivantes régissent l'utilisation et la vente des Produits (définis ci-dessous) énoncés sur le devis ou l'estimé applicable (« Devis ») qui cite ces conditions générales et toutes les autres ventes de Produits, de façon générale. Les présentes conditions générales lient le client et/ou l'acheteur identifié dans le Devis (« Client ») et Conexsys Communications Limited ou la société affiliée applicable identifiée sur le Devis (« Conexsys »).

1. PRODUITS

(a) **Commandes.** Si le Client désire acheter des Produits auprès de Conexsys, le Client doit émettre un bon de commande ou un bon similaire à Conexsys (« Bon de commande »). Tous les bons de commande sont exécutoires et irrévocables dès lors qu'ils sont émis par le Client. Le Client est le seul responsable de l'exactitude de tous les Bons de commande émis par le Client. Conexsys peut accepter ou rejeter tout Bon de commande à sa seule discrétion. À titre subsidiaire, Conexsys peut choisir d'inclure un bloc de signature sur un Bon de commande. Si le Client signe le bloc de signature, le Devis signé sera considéré comme un Bon de commande exécutoire et irrévocable. Le(s) « Produit(s) » signifie(nt) tout le matériel, les appareils, les équipements, les logiciels, le soutien, l'entretien, les services, et les autres produits qui sont (i) fabriqués, autorisés, ou fournis par les Fournisseurs, et (ii) revendus par Conexsys au Client. Le(s) « Fournisseur(s) » signifie(nt) tout fabricant tiers, fournisseur, donneur, ou fournisseur de matériel, d'appareils, d'équipements, de logiciels, de soutien, d'entretien, de services, et d'autres produits.

(b) **Factures et Paiement.** Conexsys adressera une facture au Client pour les Produits dès l'expédition de ces Produits ou lorsque ces Produits deviennent disponibles ou accessibles au Client. Toutes les factures sont payables conformément aux conditions de paiement qui figurent sur le Bon de commande. Sauf disposition contraire dans le Bon de commande, les factures de Conexsys sont payables et exigibles par le Client dans leur intégralité dans les trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. Les factures non contestées qui ne sont pas payées avant l'échéance seront majorées d'intérêts courant de la date d'échéance jusqu'au paiement selon un taux d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou le taux maximal autorisé par la loi, selon le moindre des deux. Client sera également responsable de tous les coûts de recouvrement encourus par Conexsys en rapport avec des factures non contestées en souffrance.

(c) **Frais d'expédition.** Le Client est responsable de tous les frais d'expédition, de manutention, et d'assurance pour tous les Produits.

(d) **Taxes et droits de douane.** Le Client est responsable du paiement de toutes les taxes de vente, d'utilisation, sur la valeur ajoutée, de consommation, ou autres taxes ainsi que tous les frais, droits de douane, tarifs, frais douaniers, retenues, et redevances imposés en raison de l'expédition, la livraison, la vente, et/ou l'utilisation des Produits (à l'exception des impôts de Conexsys) à moins que le Client fournisse à Conexsys un certificat d'exonération ou de revente valide et applicable. Conexsys détaillera séparément les taxes de vente ou d'utilisation sur ses factures.

(e) **Installation.** Le Client est responsable de toutes les frais d'installation. Le Client fournira et paiera un lieu d'installation convenable, et toutes les autres prises d'alimentation électrique nécessaires et climatisation exigée pour le fonctionnement des Produits tels que définis dans le guide d'installation du Fournisseur applicable.

(f) **Garanties et modalités.** Conexsys certifie qu'il a tous les droits, les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour vendre les Produits au Client, et que les Produits sont libres et quittes de toute privilège et restriction semblable, de quelque nature que ce soit. Le Client reconnaît : (i) qu'il a effectué une sélection des Produits selon son propre jugement et décline expressément tout recours aux déclarations faites par Conexsys, (ii) que Conexsys est un revendeur autorisé des Produits, (iii) que l'utilisation des Produits par le Client est assujettie à l'accord de licence d'utilisateur final, l'accord de niveau de service, les conditions d'utilisation ou de service, ou d'autres accords ou documents d'utilisateur final, et (iv) que les seuls représentations, garanties, dédommagements, et autres termes en rapport avec les Produits sont ceux offerts par le Fournisseur applicable, et que Conexsys n'assumera aucune responsabilité à cet égard, (v) qu'il renonce expressément à toute réclamation à l'encontre de Conexsys fondée sur toute violation ou violation alléguée de tout brevet, droit d'auteur, marque de commerce, ou autre droit de propriété intellectuelle en ce qui concerne les Produits, et (vi) qu'il assume toutes les responsabilités de veiller à ce que les Produits sont utilisés dans le respect de toutes les lois et tous les règlements en vigueur. SAUF DISPOSITION EXPRESSE DU PRÉSENT ACCORD, TOUTES LES GARANTIES EXPLICITES ET IMPLICITES SONT PAR LES PRÉSENTES EXCLUES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE, ET DE TOUTE AUTRE OBLIGATION DE LA PART DU VENDEUR, EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS.

(g) **Importation/Exportation.** Le Client reconnaît que les Produits et les données techniques y afférentes peuvent être soumis aux Lois de contrôle des exportations (définies ci-dessous), et le Client accepte par les présentes de ne pas exporter, réexporter, ou distribuer de toute autre manière les Produits en violation de toute Loi de contrôle des exportations et de se conformer aux Lois de contrôle des exportations en vigueur. Le Client garantit qu'il n'achètera, n'exportera, ni ne réexportera tout Produit avec connaissance qu'il sera utilisé dans la conception, le développement, la production, ou l'utilisation d'armes chimiques, biologiques, nucléaires, ou balistiques, ou dans un établissement exerçant ces activités, sauf si les lois en vigueur le permettent. Le Client garantit en outre qu'il n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, tout Produit vers des pays soumis à des embargos ou transférer ou vendre des Produits à des pays ou individus qui figurent sur la liste des personnes refusées (Denied Persons List) publiée par le département du Commerce des États-Unis. La (les) « Loi(s) de contrôle des exportations » signifie(nt) toutes les lois et règlements en matière d'exportation, y compris, sans s'y limiter, la loi sur le contrôle des exportations d'armes « Arms Export Control Act » (22 U.S.C. § 2751-2794), la Réglementation américaine sur le trafic d'armes au niveau international (International Traffic in Arms Regulations (ITAR), 22 U.S.C. § 120 et seq), et la Réglementation de l'administration des exportations (Export Administration Regulations, 15 C.F.R. § 730-774), y compris l'exigence d'obtention de toute licence ou de tout accord d'exportation, le cas échéant.

(h) **Risque de perte et Titre.** Le titre de propriété des Produits appartient au Client dès la livraison au transporteur aux fins d'expédition (FAB point d'expédition). Conexsys expédiera et livrera les Produits au lieu de livraison précisé du Client par le biais d'un transporteur sélectionné par Conexsys; à condition, toutefois, que le Client soit responsable du dédouanement nécessaire en ce qui concerne les Produits. Le Client assumera le risque de perte, de dommages, et de destruction de toutes les causes une fois les Produits livrés au transporteur. Le Client déchargera et examinera les Produits lors de la livraison, et le Client sera responsable d'aviser Conexsys de tout défaut ou dommage aux Produits ou de toute réclamation découlant des présentes dans les cinq (5) jours suivant la livraison des Produits. Le non-respect du devoir d'avis de la part du Client vis-à-vis Conexsys d'un tel défaut, dommage, ou réclamation dans les délais prescrits dégagea Conexsys et le transporteur de toute responsabilité à l'égard des dommages s'y rapportant.

2. SERVICES Conexsys

(a) **Énoncé des travaux.** Tout Devis qui comprend des services à effectuer par Conexsys et/ou ses sociétés affiliées, et/ou leurs employés, agents, ou sous-traitants (« Services Conexsys ») est seulement une estimation. Le devis de main-d'œuvre final sera fourni par Conexsys lorsque un énoncé des travaux (« ÉDT ») a été signé par Conexsys et le Client. L'ÉDT régira l'exécution des Services Conexsys. Toutefois, les Devis qui comprennent des services à effectuer par les Fournisseurs sont offerts aux fins de revente uniquement et considérés comme des « Produits » en vertu des présentes conditions générales.

(b) **Services de formation.** Sauf si payés en ligne par le Client au moment de l'inscription, Conexsys facturera au client les services de formation lors de l'inscription. Le paiement doit être reçu par Conexsys avant la date de début du cours de formation, sinon l'étudiant ne pourra suivre le cours. Conexsys se réserve le droit d'annuler des cours de formation quel que soit le motif et à tout moment.

3. DIVERS

(a) **Limitation de responsabilité.** Conexsys, ses sociétés affiliées, ou ses Fournisseurs, ou l'un quelconque de ses responsables, dirigeants, employés, ou agents respectifs, ne seront en aucun cas responsables envers le Client, ses sociétés affiliées, ou ses fournisseurs, ou l'un quelconque de ses responsables, dirigeants, employés, ou agents respectifs, en raison d'un contrat ou d'un acte illicite ou en vertu de toute autre théorie juridique (y compris, sans s'y limiter, négligence et responsabilité absolue), des pertes de bénéfices ou de revenus, des pertes d'utilisation ou pertes ou corruption des données, des pannes ou interruptions d'équipements ou de systèmes, ou des dommages indirects, particuliers, exemplaires, punitifs, multiples, accessoires, consécutifs, ou similaires, découlant de ou en relation avec les Produits, les présentes conditions générales, ou autrement, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages. La responsabilité globale de Conexsys, ses

sociétés affiliées, ou ses vendeurs, ou l'un quelconque de leurs responsables, dirigeants, employés, ou agents respectifs à l'égard de toute réclamation découlant de ou en relation avec les Produits, les présentes conditions générales, et autrement, ne dépassera en aucun cas le montant des frais effectivement payés par le Client pour le Service ou Produit Conexsys applicable qui fait l'objet de la réclamation pendant les douze (12) mois précédents la date de la réclamation. Aucune action concernant les Produits ou les Services Conexsys (sauf en ce qui concerne les paiements prévus dans les présentes) ne peut être intentée plus d'un (1) an après le premier des événements suivants : (i) la livraison des produits, ou (ii) la connaissance de la partie requérante de l'événement à l'origine d'une telle cause d'action.

(b) Confidentialité du Devis. Ce Devis est la propriété confidentielle et exclusive de Conexsys et est mis à disposition aux fins d'utilisation par le client et ses employés immédiats uniquement.

(c) Entrepreneur indépendant. Chaque partie est un entrepreneur indépendant et aucune disposition des présentes conditions générales ne doit être considérée comme créant un agence, partenariat, ou entreprise commune entre les parties.

(d) Cession. Aucune des parties n'est autorisée à céder les présentes conditions générales ou aucun de ses droits et obligations en vertu des présentes conditions générales, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de l'autre partie. Nonobstant ce qui précède, chacune des parties peut céder les présentes conditions générales sans consentement (i) à n'importe quelle société mère, filiale, ou autre société affiliée dans le cadre d'une fusion qui la concerne ou qui concerne l'une de ses sociétés affiliées, ou (ii) dans le cadre d'une acquisition de tous ou presque tous les actifs ou participations d'une partie ou de ses sociétés affiliées. En outre, Conexsys peut céder ou déléguer tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu des présentes conditions générales, en tout ou en partie, à l'une quelconque de ses sociétés affiliées sans consentement. Toute autre cession sans le consentement des autres parties sera nulle.

(e) Règlement des différends. En cas de différend découlant de ou en relation avec les Produits et/ou les présentes conditions générales, les parties chercheront à résoudre le différend d'abord par voie de négociations de bonne foi entre les hauts dirigeants des parties. Faute de résolution par les hauts dirigeants des parties dans les trente (30) jours suivant le début des négociations, les parties chercheront à résoudre le différend par voie de médiation avec un médiateur tiers neutre acceptable aux deux parties. Les dépenses liées à la médiation seront partagées à égalité entre les parties. Aucune disposition de la présente Section ne doit être interprétée en ce sens qu'elle interdit à une partie d'avoir recours à un tribunal judiciaire pour obtenir une mesure injonctive provisoire ou d'engager immédiatement une action à l'égard des frais impayés et incontestés en vertu du présent Accord.

(f) Non-sollicitation d'employés. Le Client accepte que ni lui, ni ses sociétés affiliées, et leurs employés, soit pendant, soit au cours d'une période de douze (12) mois suivant la date du Devis, ne solliciteront aux fins d'embauche en tant qu'employé ou d'entrepreneur, un quelconque employé de Conexsys et de ses sociétés affiliées. La publication de postes à pourvoir dans les médias de circulation générale (p. ex., site Internet d'annonces d'emploi) ne constitue pas une sollicitation d'employés. Si le Client ou l'une de ses sociétés affiliées embauche tout employé de Conexsys avant l'échéance de la période de douze (12) mois, en tant qu'employé ou en tant qu'entrepreneur, le Client accepte de payer à Conexsys dans les trente (30) jours suivant la date d'embauche, un montant égal à la rémunération annuelle de la personne (y compris les primes) chez Conexsys au moment de son départ de Conexsys.

(g) Force Majeure. Ni l'une ni l'autre des parties ne sera responsable d'éventuels retards, non-respect de leurs obligations, ou dommages en raison d'événements, circonstances, ou causes, y compris, sans toutefois s'y limiter, la guerre, le terrorisme, les émeutes, les calamités naturelles, les inondations, les incendies, les séismes, les tentatives de piratage ou attaques de tiers, les virus, les logiciels semblables, et les attaques par déni de service. La partie défaillante doit aviser l'autre partie d'un tel événement, circonstance, ou cause dans les meilleurs délais, et prendre toutes les mesures raisonnables pour recommencer rapidement les prestations. Nonobstant ce qui précède, aucun événement, circonstance, ou cause de ce type ne dégage le Client de son obligation de payer les montants non contestés à l'échéance prévue aux termes des présentes.

(h) Droit applicable et juridiction. Le Devis et les présentes conditions générales seront régis par, et interprétés et mis à exécution, conformément aux lois de la province de l'Ontario, Canada, à l'exception des principes en matière de conflit de lois. La compétence exclusive pour toute action ou poursuite en rapport avec le présent Devis et les présentes conditions générales sera celle des tribunaux provinciaux ou fédéraux de la province de l'Ontario.

(i) Aucune responsabilité conjointe et solidaire. Seule l'entité qui émet un Devis ou qui accepte un Bon de commande sera responsable à l'égard d'un tel Devis ou Bon de commande. Il n'existe pas de responsabilité conjointe et solidaire en ce qui concerne les sociétés affiliées de Conexsys.

(j) Accord intégral. Les présentes conditions générales contiennent l'intégralité de l'entente entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes et ne peut être modifiées qu'au moyen d'un accord distinct écrit signé par toutes les parties. Les Bons de commande, formulaires de reconnaissance, ou documents courants semblables peuvent être utilisés ponctuellement par les parties. Les parties acceptent que toute disposition de tels documents courants, qui a pour objet d'ajouter ou de modifier, ou ce qui est en contradiction avec les présentes conditions générales, sera réputée supprimée et sera nulle et non avenue.